

Département de la
Charente - Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 1er Février 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit le premier Février à 17 h 45, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 27 Janvier 1958.

ETAIENT PRESENTS : MM. Max Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausse, Barrot, Counil, Guillaud, Brotreau, Pouget, Barrière Camblong, Domecq, Etcheber, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Grussenmeyer Chamboulan, Dufour, Papeau, Guichaoua, ;

Représenté : M. Narteau par M. Rochedereux.

Ont quitté le Conseil Municipal avant la fin de séance :

Melle Fouché, MM. Couzinet, Grussenmeyer, Chamboulan et Dufour.

Président : M. Brusset - Secrétaire : M. Counil.

M. BELAY, huissier à Royan a établi un constat le 28 Septembre 1956 concernant l'apposition sur les murs de la ville d'une affiche " Complice et Valet "

Il présente son état de frais et honoraires se montant à 2.489 frs et en demande le remboursement.

Le Conseil Municipal

Vu l'état de frais présenté autorise

le règlement à Me Belay, huissier à Royan, de la somme de 2.489 frs pour le Procès verbal de constat dressé le 28 Septembre 1956 et concernant l'affiche " Complice ou Valet "

dit

que la dépense sera mandatée ch XXXI " Dépenses imprévues "

POUR EXTRAIT CONFORME
Royan, le 11 Février 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

Rochefort s/Mer le 6 Fév. 1958
Le Sous Préfet
Illisible.

Règlement
d'Honoraires

58005